

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/282/DEL/8.8

Séance du 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme ROCHE Karine par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. MANGEON Stéphen par Mme BRIFFARD Claudine, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absent : M. ACCARD Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 15/10/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application du décret n°2015-182 du 30 décembre 2015,

Considérant que le Conseil municipal de chaque Commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale doit être destinataire du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés adopté par cet établissement.

Considérant que le Maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

.../...

Considérant que la Communauté de Communes des Villes Sœurs a adopté à l'unanimité le RPQS exercice 2024 le 30 septembre 2025 et l'a transmis à la commune d'Eu le 8 octobre 2025.

Ce rapport sur les déchets concerne l'ensemble de la Communauté de Communes et ne présente pas les chiffres par commune. Ainsi, le chiffre de la population à prendre en compte est le nombre d'habitants de la CCVS, à savoir 35 817 habitants

En 2024, le coût de collecte des ordures ménagères est de 1 415 434 € TTC. Il est à noter que ce chiffre représente uniquement la collecte des déchets (et non le traitement des déchets). En outre, il s'agit de la seule collecte des ordures ménagères en porte à porte et apport volontaire (et non la totalité des déchets). Si le traitement des ordures ménagères est ajouté, 2 711 891 € ont donc été dépensés pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères. Cela représente 307 € TTC par tonne et 76 € par habitant.

En 2024, 2159 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en porte à porte pour un coût total (collecte/transfert/et tri) de 1 193 279 € soit 552 € à la tonne.

En 2024, 618 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en apport volontaire pour un coût total (collecte/transfert/et tri de 464 813 € soit 752 € à la tonne.

Un total 2777 tonnes de tri sélectif (32 tonnes de plus qu'en 2023) ; ce qui représente 77kg/an/par habitant a été collecté à la fois en porte à porte et en apport volontaire pour un montant total de 1 658 088 € ; soit un coût à la tonne de 597 € et 46€/habitant.

Un total de 1955 tonnes de verre a été collecté en 2024 pour un coût total (collecte et transfert) de 169 663€. Ce qui représente 55 kg/an/habitant soit 87€ par tonne et 5€/an/habitant. Au coût total vient se déduire le prix de revente de la matière et le soutien d'un éco organisme. Le coût total est en réalité de 94258 €

Le total des ordures ménagères et assimilés (c'est-à-dire les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multi matériaux, emballages en verre), les déchets des activités économiques collectés en porte à porte par le service public représente 13 588 tonnes soit 379Kg/na/hab.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation du RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, au titre de l'exercice 2024,
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELOUX